

Urgence : Mesures de précautions COVID 19 - Message de la Gendarmerie

Mesdames et Messieurs les maires,

Comme vous avez pu le constater au travers des médias, et peut-être dans vos communes, il y a un certain relâchement de la population sur l'application des règles sanitaires prescrites depuis quelques mois et qui ont pour but de limiter la propagation de l'épidémie de COVID 19.

Depuis le début de la période estivale, les règles sanitaires sont moins observées, ce qui met à mal tous les efforts engagés depuis le confinement. Vos concitoyens doivent prendre conscience de la gravité du moment, des risques qu'ils encourent mais aussi qu'ils font encourir à leur proches y compris aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées ou affaiblies par certaines maladies).

C'est pourquoi je me permets d'intervenir dans le but de vous inviter à publier par tous les moyens à votre disposition (page facebook, bulletin municipal, panneaux etc) un rappel sur les règles sanitaires qui restent en vigueur (distanciation sociale, lavage des mains, désinfection des postes de travail, port du masque etc..).

Vous pouvez également à l'occasion des manifestations déclarées de + de 10 personnes dans vos communes, par arrêté municipal, imposer le port du masque à l'extérieur, notamment lorsque les règles de distanciation sociales ne peuvent être respectées. Je vous invite vraiment à une réflexion à ce sujet car ce serait l'occasion d'envoyer à vos administrés un message fort pour leur signifier votre engagement dans ce domaine et leur faire prendre conscience que l'épidémie n'est pas terminée.

Des contrôles seront effectués par les services de gendarmerie en tous lieux pour vérifier que les mesures sanitaires soient bien respectées avec verbalisation en cas de non-respect.

Je vous demanderai de bien vouloir me transmettre, dans les meilleurs délais, par mail à l'adresse suivante : cob.lumbres@gendarmerie.interieur.gouv.fr, l'ensemble des festivités ou manifestations + de 10 personnes qui se dérouleront dans vos communes jusqu'au 30 septembre (date, lieu, horaire, nom de l'organisateur et N° de téléphone) et ce afin d'apporter avec votre aide les recommandations et rappels nécessaires sur les règles sanitaires à respecter. Il peut s'agir de brocantes, ducasses, processions du 15 aout, randonnées pédestres, manifestations sportives, etc.

En outre si vous êtes amenés à constater ou à avoir connaissance de dérives dans vos communes sur le non-respect des règles sanitaires je vous invite à nous contacter sans délai pour que nous prenions les mesures nécessaires afin de mettre fin à des comportements irresponsables susceptibles de nuire à la santé de tous.

Je sais compter sur vous comme vous savez compter sur la capacité de la gendarmerie à nous mobiliser pour la sécurité des personnes que nous protégeons au quotidien.

Adjudant-Chef POIRET, Laurent, commandant par suppléance la COB LUMBRES

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)